

PRODUCTION DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA JEUX VIDEO

Objet de l'aide

- Favoriser la création artistique dans le secteur du jeu vidéo. Soutenir des projets innovants sur le plan technologique mais exigeant sur le plan artistique et créatif.

Bénéficiaire

- Sociétés de production, éditeurs, distributeurs (personnes morales implantées ou non en Charente justifiant des droits)

Critères d'éligibilité du bénéficiaire

- Dépenses significatives dans le département de la Charente à justifier.

Ne sont pas éligibles

- Les produits publicitaires, de communication institutionnelle, de promotion touristique.

Critères de qualité du projet

- Appréciation artistique et économique du projet.

Procédure

- Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière.

Calcul de la subvention

- Subvention révisable **plafonnée à 150 000 €**

Modalités de paiement

Paiement en deux fois sur convention.

- **Acompte de 50% à la signature de la convention** après avoir communiqué, au plus tard 15 jours avant le début de la mise en fabrication les éléments d'actualisations : la durée, les dates, le planning et la liste des emplois départementaux.
- **Le solde à l'achèvement du projet** après avoir adressé un bilan financier définitif établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en Charente, accompagné des justificatifs suivants :
 - Une copie de l'œuvre sur support numérique ou un code d'accès.
 - La liste des personnes du Département de la Charente recrutées pour la réalisation du projet : fonction, coordonnées, niveau de rémunération (aux conditions en usage dans la profession), fiches de salaire et la présentation de factures acquittées des entreprises locales.
 - Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.

Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention

- Si aide à la pré-production et si succès, production du jeu majoritairement dans le département de la Charente.
- Prise en compte des ressources techniques et humaines du département de la Charente.
- Formation des personnels locaux, accueil de stagiaires des établissements de formation à l'image.
- Mentions obligatoires sur l'œuvre et dans les documents de promotion.

Le bénéficiaire dispose de deux ans pour la réalisation de son projet

Pour le département de la Charente, adresser 2 dossiers complets format papier reliés (avec tous les éléments demandés) à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric CROS

Directeur général des services

MAGELIS

3, rue de la Charente

16000 ANGOULEME

Contact : Sophie HAHNE – 05 45 38 89 66 / shahne@magelis.org

Avec les éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente
- Extrait K-bis de moins de 3 mois de l'établissement, Siret à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscale et sociale valant pour l'année écoulée. Pour une entreprise en nom personnel une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel.
- Présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, durée de l'œuvre, date, lieu et durée de fabrication prévus, support de tournage prévu, diffusion envisagée.
- CV et filmographie du réalisateur, CV du producteur.
- Accord (s) de diffusion.
- Liste des personnes du Département de la Charente recrutées pendant la durée de fabrication..
- Budget prévisionnel de l'opération avec mise en valeur des dépenses réalisées en Charente.
- Plan de financement détaillé intégrant l'accord éventuel du CNC.
- Pour un coproducteur régional, accord du producteur détenteur des droits.
- Contrats liant les parties (contrats d'auteurs, cession de droits...).
- RIB du bénéficiaire de la subvention
- La fiche technique remplie à télécharger via le lien suivant :
<http://www.magelis.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/01/FICHE-TECHNIQUE-DU-PROJET.pdf>

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le lien internet pour le dépôt des demandes :
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-audiovisuel/>